

NATIONS UNIES
Assemblée générale
CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

Cinquième Commission
23e séance
tenue le
mardi 7 novembre 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23e SÉANCE

Président : M. AMARI (Tunisie)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1996-1997 (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 26. Administration et gestion (suite)

Chapitre 27. Activités administratives financées en commun (suite)

Chapitre 28. Dépenses spéciales (suite)

Chapitre 29. Bureau des services de contrôle interne

Chapitre 30. Innovations technologiques

Chapitre 31. Travaux de construction, transformation et amélioration
des locaux et gros travaux d'entretien

Chapitre 32. Contributions du personnel

Chapitre 33. Autorité internationale des fonds marins

Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions
du personnel

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/50/SR.23
29 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Vilchez Asher (Nicaragua), M. Amari (Tunisie),
Vice-Président, assure la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite) (A/50/6/Rev.1 (Vol. I et II), A/50/7 et A/50/16)

Première lecture (suite)

Chapitre 26. Administration et gestion (suite)

1. M. DJACTA (Algérie) dit que sa délégation souhaite appeler l'attention sur une question qu'elle a déjà soulevée tant à la précédente qu'à la présente session de l'Assemblée générale, à savoir la nécessité de renforcer le secrétariat de la Cinquième Commission. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a certes exprimé sa préoccupation devant le volume de travail de la Commission, mais il n'a formulé aucune recommandation précise à cet égard.
2. La délégation algérienne n'est pas satisfaite de la réponse donnée à ses questions par le Contrôleur à la séance précédente et voudrait que l'on réponde clairement à la question qu'elle a posée au sujet de la comparaison du nombre d'administrateurs affectés aux diverses grandes commissions; en particulier, elle souhaitait savoir quelle était la comparaison entre la Cinquième et la Deuxième Commissions.
3. La délégation algérienne espère que, comme les années précédentes, la Commission pourra disposer des services de fonctionnaires affectés de divers départements pour les consultations officieuses qu'elle tiendra. En particulier, M. Djacta appelle l'attention sur le plan mis au point par le Président précédent pour faire face au volume de travail croissant de la Cinquième Commission. Il considère que ce plan reste valable et regrette que le temps ait manqué à la précédente session pour le mettre en application. Il suggère que l'on invite le Président précédent à organiser des consultations sur ce plan, de toute urgence, et demande l'avis du Secrétariat à ce sujet.
4. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) dit que sa délégation appuie les observations faites par le représentant de l'Algérie; en réalité, la plupart des délégations qui ont pris la parole à la séance précédente de la Commission ont reconnu qu'il fallait d'urgence renforcer le secrétariat de la Cinquième Commission, en particulier pendant la période où elle a le plus de travail. La représentante de Cuba fait observer que le secrétariat de la Commission doit aussi assurer des services pour d'autres organes, tels que le Comité du programme et de la coordination (CPC), et qu'il ne serait pas suffisant de se contenter de maintenir le statu quo.
5. S'agissant de la question posée antérieurement par la délégation cubaine concernant le rapport du Secrétaire général sur l'effet de la suppression de 19 postes au Bureau des services de conférence (A/C.5/49/73), Mme Rodríguez Abascal dit que sa délégation n'était pas présente lorsque le rapport avait été soumis. Elle demande par conséquent que le compte rendu

analytique de la séance considérée soit mis à la disposition des membres lors des consultations officieuses au cours desquelles cette question sera examinée.

6. M. TEIRLINCK (Belgique) dit que, en sa qualité d'ancien Président de la Commission, il souscrit sans réserve aux observations faites par les représentants de l'Algérie et de Cuba. Il ne fait aucun doute que si la Commission fonctionne comme il convient, c'est presque exclusivement grâce à la compétence et aux efforts de son secrétariat et, comme il a pu s'en rendre compte lorsqu'il présidait la Commission, la fragilité du secrétariat compromet les travaux tant du Président que de la Commission tout entière. C'est pourquoi il avait demandé au Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion de renforcer le secrétariat de la Commission, compte tenu des recommandations formulées à ce sujet par le CPC à sa trente-troisième session, recommandations que l'Assemblée générale avait faites. Non seulement les renforts n'ont pas été fournis mais les services de trois fonctionnaires précédemment détachés auprès de la Commission ont été supprimés. Un assistant temporaire a été mis à la disposition du secrétariat mais pour peu de temps, puisque cette aide a été retirée avant le commencement de la cinquantième session.

7. Compte tenu de cette expérience il est évident que la Commission devrait prendre une décision ferme sans délai car seule une solution durable permettra d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commission.

8. M. NTONGA (Cameroun) approuve les déclarations faites par les orateurs précédents en faveur du renforcement du secrétariat de la Cinquième Commission sur les plans financier et technique, ainsi qu'en ce qui concerne la dotation en personnel et en matériel; une telle mesure serait utile au CPC également. Il propose que l'on envisage de renforcer aussi le secrétariat d'autres organes qui s'occupent de questions analogues, par exemple le CCQAB.

9. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda), soulignant qu'il importe d'adopter une approche efficace en ce qui concerne la lecture du budget, fait observer que la plupart des chapitres du titre VIII (Services d'appui) étant relativement nourris, il serait préférable que la Commission procède à une lecture chapitre par chapitre afin de pouvoir examiner de façon appropriée les diverses propositions. Compte tenu de cette observation, il regrette que l'examen des huit sections du chapitre 26, auquel la Commission a procédé la veille, n'ait pas été concluant et dit que sa délégation aura d'autres problèmes à soulever lors des consultations officieuses. Il souhaite toutefois appeler l'attention de la Commission sur trois points importants.

10. En premier lieu, s'agissant de la proposition de création de cinq postes au titre du système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, la délégation ougandaise estime que la Commission ne pourra se prononcer qu'après avoir examiné la proposition révisée du Secrétaire général sur la réforme de ce système, dont le Comité consultatif fait mention au paragraphe VIII.4 de son rapport (A/50/7).

11. En second lieu, la délégation ougandaise s'associe sans réserve aux observations formulées par les représentants de l'Algérie, de Cuba et du Canada et par l'ancien Président de la Commission en ce qui concerne le volume de travail de la Commission et souligne qu'il est nécessaire de renforcer les

ressources de son secrétariat, notamment en procédant à la réaffectation de ressources, à condition que celle-ci ne soit pas effectuée au détriment d'autres activités prioritaires de l'Organisation.

12. Enfin, s'agissant des sept nouveaux postes demandés pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix, dont le Comité consultatif fait mention au paragraphe VIII.8 de son rapport, la délégation ougandaise n'est toujours pas convaincue que la proposition concernant l'inscription au budget ordinaire de postes jusqu'à présent financés au titre du compte d'appui aille dans le sens des intérêts des Etats Membres.

13. Le PRESIDENT rappelle que la Commission a décidé d'examiner le budget chapitre par chapitre. Si un chapitre comporte plusieurs sections, les délégations peuvent évoquer toutes les sections du chapitre dans la même intervention ou aborder séparément chacune des sections.

14. M. MARCONDES DE CARVALHO (Brésil) appuie les vues exprimées par d'autres orateurs, en particulier l'ancien Président de la Commission, sur la nécessité de renforcer le secrétariat de la Cinquième Commission. Sa délégation aimerait aussi savoir ce que le Secrétariat compte faire comme suite à la demande du Comité consultatif tendant à ce que l'on examine si les moyens du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion sont suffisants (A/50/7, par. VIII.5).

15. Mme EMERSON (Portugal) dit qu'en sa qualité de membre du Bureau de la Cinquième Commission lors de la quarante-huitième session, elle partage sans réserve les vues exprimées par l'ancien Président. Elle appelle l'attention sur la nécessité de veiller tout particulièrement, lorsqu'on prendra des décisions sur la réaffectation de fonctionnaires, à ce que les fonctionnaires réaffectés à la Commission possèdent les compétences qu'exigeront leurs nouvelles fonctions.

16. M. TAKASU (Contrôleur), répondant aux questions soulevées lors de la séance et lors des deux séances de la veille, dit que le Secrétariat est tout à fait conscient de la nécessité de faire en sorte que la Cinquième Commission dispose de services de secrétariat appropriés. Cette question a été examinée de très près lors de l'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Aucun poste nouveau n'a été proposé, mais une décision administrative a été prise aux fins du renforcement du secrétariat de la Cinquième Commission grâce à l'affectation temporaire de trois fonctionnaires du Département de l'administration et de la gestion, d'un fonctionnaire de la Division de la planification des programmes et du budget, d'un fonctionnaire du Bureau de la gestion des ressources humaines et d'un fonctionnaire du Bureau des services de conférence et services d'appui. Ces fonctionnaires aideront le secrétariat de la Cinquième Commission lorsque seront examinés des points de l'ordre du jour concernant leurs bureaux respectifs. Le Secrétariat suivra la situation pour s'assurer que l'aide fournie est suffisante.

17. S'agissant des services de conférence, M. Takasu rappelle que le Secrétariat avait déjà proposé de supprimer 19 postes dans le budget de l'exercice 1994-1995. En 1993, l'Assemblée générale avait demandé au Secrétaire général d'établir un rapport exposant les raisons qui justifieraient l'adoption d'une telle mesure. Dans le rapport présenté comme suite à cette demande (A/C.5/48/73) ainsi que dans l'étude détaillée du Secrétaire général sur les

services de conférence (A/C.5/49/34 et Corr.1), il était clairement expliqué que la suppression des 19 postes permettait une combinaison plus satisfaisante de personnel permanent et de personnel temporaire. Le Secrétariat avait donc conclu qu'il était préférable d'avoir une structure un peu plus légère en ce qui concerne le personnel permanent, et de la compléter en recrutant du personnel temporaire pendant les périodes de pointe.

18. Dans sa résolution 49/221 C, l'Assemblée générale a fait siennes les conclusions de l'étude détaillée des services de conférence (A/C.5/49/34 et Corr.1), s'est félicitée des efforts faits par le Secrétaire général pour améliorer les services de conférence et a prié le Secrétaire général, lorsqu'il établirait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 de tenir compte des effets négatifs éventuels de la suppression de 19 postes au Bureau des services de conférence et services d'appui. Le Secrétaire général a donc proposé d'ajouter six nouveaux postes pour les services de traduction afin d'améliorer la qualité du travail dans certains services linguistiques où, du fait du recours accru à l'autorévision, la qualité de la production a décliné au cours des ans.

19. S'agissant de l'observation du représentant du Canada selon laquelle le rapport entre le nombre d'agents des services généraux et le nombre d'administrateurs est d'environ 1,5:1, il fait observer que la catégorie des services généraux ne comprend pas seulement le personnel de secrétariat mais aussi les agents de sécurité, le personnel des bureaux extérieurs et les agents recrutés sur le plan local. Il faudrait donc procéder à une analyse plus détaillée.

20. En ce qui concerne l'effet des ressources extra-budgétaires sur le budget ordinaire, question soulevée par la délégation des Etats-Unis et par le Président du Comité consultatif, M. Takasu dit que l'Organisation des Nations Unies reçoit des contributions extra-budgétaires importantes pour ses activités dans des domaines tels que les secours d'urgence et la fourniture de services consultatifs d'ordre technique. Le Comité consultatif a mentionné en particulier l'appui supplémentaire dont bénéficie l'Organisation sous la forme de prêts non remboursables et de fonds d'affectation spéciale. Le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation prévoient que cette assistance ne doit pas entraîner de responsabilités financières pour l'Organisation; les dépenses d'appui aux programmes correspondantes doivent donc être remboursées. Ces dernières années en particulier, le remboursement n'a pas été demandé en ce qui concerne le personnel militaire (environ 100 personnes) détaché auprès de l'Organisation par les Etats Membres pour des opérations de maintien de la paix, ni dans le cas des procureurs détachés auprès du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Il importe que les dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation applicables en la matière soient respectées et M. Takasu demande aux Etats Membres de coopérer avec l'Organisation et de faire preuve de compréhension sur ce point.

21. M. DJACTA (Algérie) dit qu'il n'est toujours pas satisfait de la réponse donnée par le Contrôleur. La pratique consistant à détacher des fonctionnaires n'est pas compatible avec les exigences de la transparence et de la responsabilité redditionnelle ni avec le système de notation récemment mis en

place. Il se demande par ailleurs si les fonctionnaires détachés n'ont pas de fonctions importantes à exercer dans leur département organique et si leur définition d'emploi comprend les activités liées aux réunions informelles de la Cinquième Commission. Il serait reconnaissant au Secrétariat de répondre sans délai à sa question concernant le nombre d'administrateurs affectés respectivement à la Deuxième et à la Cinquième Commissions.

22. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) dit qu'elle n'est pas pleinement satisfaite de la solution proposée par le Secrétaire général pour renforcer le secrétariat de la Cinquième Commission. L'offre de postes temporaires signifie que le personnel en question ne serait pas pleinement formé aux travaux de la Commission, qui sont extrêmement techniques et exigent du personnel ayant de l'expérience et parfaitement formé.

23. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur la suppression de 19 postes au Bureau des services de conférence (A/C.5/48/73), la représentante de Cuba demande si ce rapport a été examiné à la Cinquième Commission.

24. M. HANSON (Canada) souscrit sans réserve à l'opinion du Contrôleur selon laquelle il faudrait analyser de plus près la question du rapport entre le nombre d'agents des services généraux et le nombre d'administrateurs. Il fait observer que pour le Bureau des services de conférence, le rapport du nombre d'agents des services généraux au nombre d'administrateurs est plus faible que pour toute autre section du chapitre 26 du projet de budget-programme. Des taux plus élevés sont constatés en ce qui concerne les services d'appui au Siège et les services administratifs pour Genève, Nairobi et Vienne.

25. M. TEIRLINCK (Belgique) dit qu'une solution durable doit être trouvée afin de renforcer le secrétariat de la Commission. Il ne suffit pas de mettre à sa disposition du personnel temporaire pour les réunions informelles. Le Secrétaire devrait pouvoir disposer d'un assistant nommé à titre permanent.

26. Mme BUERGO (Cuba) dit qu'elle aimerait connaître les observations du Secrétariat concernant les questions posées antérieurement par sa délégation concernant le programme de départ anticipé, le nouveau système de notation et le recrutement de personnel contractuel.

27. M. TAKASU (Contrôleur) dit que les observations des délégations concernant la nécessité de renforcer le secrétariat de la Commission ont été dûment prises en note et des mesures seront prises pour faire en sorte que le secrétariat soit renforcé tant pour les séances officielles que pour les réunions informelles durant la présente session de l'Assemblée générale. Les prévisions de dépenses présentées à la Commission tiennent compte de toutes les préoccupations qui ont été soulevées au cours des deux années précédentes, y compris la question du rapport élevé du nombre d'agents des services généraux au nombre d'administrateurs constaté à Genève et à Nairobi.

Chapitre 27. Activités administratives financées en commun (suite)

28. M. MUÑOZ (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, exprime sa préoccupation devant l'augmentation proposée des ressources au titre de la rémunération des consultants et experts qui recueillent des données sur les prix auprès de sources privées et nationales pour les enquêtes sur le coût de la vie

auxquelles procède la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le montant consacré aux frais de voyages des membres du secrétariat de la CFPI pour se rendre dans les villes où les enquêtes sont effectuées, bien qu'ayant légèrement diminué, demeure excessif. Il faudrait voir s'il n'existe pas d'autres moyens moins coûteux de réaliser ces enquêtes, notamment par sous-traitance, pour pouvoir faire des économies sans compromettre la qualité des enquêtes.

29. M. KOUZNETSOV (Fédération de Russie) se félicite de la réduction des prévisions de dépenses au titre des activités relevant du chapitre 27 et espère que les efforts faits pour réaliser des économies supplémentaires se poursuivront. Il appuie les propositions visant à renforcer l'efficacité des travaux de la CFPI, notamment en modifiant la périodicité et la durée des sessions de la Commission. Toutefois, les économies ne doivent pas être faites aux dépens des activités de fond qui revêtent une grande importance pour les Etats Membres. M. Kouznetsov se demande à cet égard s'il est judicieux de réduire les ressources prévues au titre des services fournis à l'ONU par le Comité de coordination des systèmes d'information et le Centre international de calcul, étant donné l'importance que revêtent pour l'Organisation les techniques informatiques de pointe. Il faudrait par conséquent reconsidérer la proposition de réduction des ressources allouées.

30. M. DJACTA (Algérie) note que le Corps commun d'inspection, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, a été encouragé à améliorer le contenu et la présentation de ses rapports et, en fait, on a constaté une amélioration sensible de la qualité du rapport le plus récent. Il se demande dans quelle mesure le Corps commun a participé à l'élaboration de son propre projet de budget et pour quelle raison aucun représentant du Corps commun n'est présent à la séance en cours.

31. Mme SHEAROUSE (Etats-Unis d'Amérique) partage le point de vue du représentant de l'Union européenne sur la nécessité de réaliser des économies plus importantes au chapitre 27. Elle convient également de la nécessité de renforcer les secrétariats de la CFPI et du Corps commun d'inspection, mais elle se demande si les pratiques de ces organes en matière de gestion ont fait l'objet d'un audit.

32. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) appelle l'attention sur l'importance des organes de contrôle de l'Organisation, particulièrement en période de crise financière. Elle fait observer que l'augmentation des ressources prévue pour le Corps commun d'inspection concerne la formation du personnel et l'informatisation et juge regrettable que le tableau d'effectifs n'ait pas été ajusté pour tenir compte de l'accroissement du volume de travail du Corps commun.

33. M. GODA (Japon) dit que les décisions et recommandations de la CFPI sont importantes pour les travaux de l'Organisation. Des ressources suffisantes devraient donc être allouées à la Commission; en même temps, il importe de veiller à la rentabilité en ayant recours aux techniques de pointe, informatiques et autres.

34. M. NKOUNKOU (Congo), se référant au paragraphe 27.13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/6/Rev.1), demande au

Secrétariat de confirmer que la Division du coût de la vie continuera à disposer des ressources requises pour lui permettre d'achever ses études sur la comparaison des frais de logement et ses enquêtes intervilles dans divers lieux d'affectation hors siège.

35. M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran) dit que le financement du Corps commun d'inspection doit être assuré conformément aux résolutions 48/221 et 48/218 B de l'Assemblée générale.
36. M. TAKASU (Contrôleur) dit que toutes les procédures relatives au budget de la CFPI sont déterminées par le statut de cet organe, qui stipule que le budget de la Commission est établi par le Secrétaire général à la suite de consultations avec le Comité administratif de coordination. Le Secrétaire général a demandé à la CFPI de réaliser le maximum d'économies et celle-ci s'est dûment conformée à cette demande.
37. Se référant au paragraphe 27.22 du projet de budget-programme, M. Takasu rappelle aux membres de la Commission que la CFPI a pour principale fonction de déterminer l'évolution du coût de la vie, et le rôle des agents chargés de recueillir les prix a été d'une importance fondamentale à cet égard. La rémunération modeste de ces agents est donc parfaitement justifiée.
38. En ce qui concerne le Corps commun d'inspection, M. Takasu dit que le statut de cet organe stipule quelle est la méthode d'établissement des prévisions de dépenses et précise en outre que le budget du Corps commun est inscrit au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. On s'est strictement conformé à cette procédure.
39. S'agissant du Comité de coordination des systèmes d'information, il a fallu réduire les crédits pour tenir compte du fait que le rôle de cet organe a diminué. Le nombre de postes prévus a été réduit et certains postes ont été déclassés.
40. M. Takasu n'a pas souvenir d'une étude de gestion consacrée à une organisation interinstitutions; il appartiendrait aux services de contrôle eux-mêmes d'entreprendre une telle étude.
41. M. DJACTA (Algérie) pensait que le Corps commun était financé par les organisations participantes et non par imputation au budget ordinaire.
42. M. TAKASU (Contrôleur) dit que le statut du Corps commun d'inspection, qui a été établi par l'Assemblée générale, stipule que le budget du Corps commun doit faire partie du budget ordinaire, mais que les dépenses doivent être partagées entre les organisations participantes. Le programme de travail du Corps commun est une question qui relève de la compétence du Corps commun lui-même : il n'est pas déterminé par le Secrétariat.
43. M. DJACTA (Algérie) demande quel pourcentage du budget du Corps commun pour l'exercice biennal écoulé a été financé par imputation au budget ordinaire et quel pourcentage a été remboursé par les organisations participantes.
44. M. TAKASU (Contrôleur) dit que les organisations participantes ont financé 39,94 % des dépenses pour l'exercice biennal 1994-1995.

Chapitre 28. Dépenses spéciales (suite)

45. Le PRESIDENT dit que, les délégations n'ayant pas d'observations à formuler, il considère que la Commission a achevé l'examen en première lecture du chapitre 28 et en poursuivra l'examen lors de consultations officieuses aux fins de l'adoption des mesures voulues.

Chapitre 29. Bureau des services de contrôle interne

Chapitre 30. Innovations technologiques

Chapitre 31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Chapitre 32. Contributions du personnel

Chapitre 33. Autorité internationale des fonds marins

Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel ---

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public

46. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les recommandations du Comité consultatif relatives aux chapitres 29, 30, 31, 32 et 33 des dépenses et aux chapitres premier, 2 et 3 des recettes, dit que le Secrétaire général a proposé un accroissement de 23,5 % des crédits prévus au chapitre 29 (Bureau des services de contrôle interne), augmentation essentiellement imputable à la demande de création de 14 postes. Compte tenu des observations qu'il a formulées aux paragraphes X.4 et X.7 de son rapport (A/50/7), le Comité consultatif a demandé que le Comité des commissaires aux comptes fasse un bilan de la situation et en rende compte au plus vite, pour déterminer dans quelle mesure les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives au Bureau des services de contrôle interne ont été appliquées. Sous réserve de ces observations, le Comité consultatif approuve la création de 12 postes.

47. S'agissant du chapitre 30 (Innovations technologiques), le projet le plus important est le Système intégré de gestion (SIG), dont la première phase sera achevée pendant l'exercice biennal en cours et dont l'installation dans tous les principaux bureaux devrait être menée à bien pendant l'exercice biennal 1996-1997, comme il est indiqué au paragraphe XI.3. Pendant l'exercice biennal à venir, l'accent sera donc mis sur l'installation du système dans les bureaux extérieurs et sur la mise en place d'une infrastructure de maintenance à long terme, y compris les programmes de formation nécessaires. Le Comité consultatif recommande l'approbation d'un montant de 11 967 600 dollars au titre de ce projet pour l'exercice biennal à venir (par. XI.5).

48. L'introduction du SIG rendra superflus un certain nombre de postes, dont certains seront transférés au budget de la maintenance. On ne sait pas encore combien de postes seront ainsi transférés ni sur la base de quels critères on

déterminera quels sont les postes à transférer. Sous réserve des précisions complémentaires qu'apportera le Secrétaire général dans son rapport d'activité, le Comité consultatif recommande d'approuver le montant de 7 618 400 dollars demandé pour le budget de la maintenance (par. XI.9).

49. Le Comité consultatif se félicite de l'utilisation du SIG dans le cadre des opérations de maintien de la paix pour le regroupement des données relatives aux finances et au personnel, pour les achats et pour la gestion des biens et on espère que de ce fait les rapports sur des questions telles que le maintien de la paix seront présentées plus rapidement que dans le passé (par. XI.10).

50. S'agissant des prévisions de dépenses concernant le système à disques optiques (par. XI.11 et XI.12), M. Mselle dit que le Comité consultatif espère qu'aucun effort ne sera épargné pour faire en sorte qu'un nombre aussi élevé que possible d'Etats Membres puissent avoir accès au système. Etant donné les économies que pourrait en tirer l'Organisation, le Secrétariat devrait fournir une assistance pour que davantage de missions permanentes aient accès au système. Comme il est indiqué aux paragraphes XI.6 et XI.12, le Comité consultatif recommande qu'une fois achevés les projets concernant le SIG et le système à disques optiques, les prévisions de dépenses au titre des innovations techniques figurent dans les chapitres correspondant aux activités auxquelles elles se rapportent.

51. En ce qui concerne le chapitre 31 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (par. XI.13 à XI.21), il semble, d'après les informations obtenues par le Comité consultatif, que lorsque des travaux de transformation ou d'amélioration des locaux doivent être reportés faute de ressources ou en raison de la nécessité d'entreprendre d'autres projets plus urgents, c'est le Siège qui souffre le plus de ces décisions car le nombre de projets reportés au Siège est beaucoup plus élevé que dans les autres lieux d'affectation. Le Comité consultatif demande au Secrétaire général d'assurer un équilibre raisonnable en ce qui concerne l'exécution effective des projets approuvés pour les divers lieux d'affectation (par. XI.15). Il demande en outre que les documents budgétaires contiennent à l'avenir des informations du même type que celles dont il est question au paragraphe XI.14 de son rapport.

52. Le Comité consultatif a modifié les prévisions de dépenses relatives au système de télécommunications proposé (par. XI.17) ainsi qu'à l'étude exhaustive et à l'élaboration d'un plan cadre pour toutes les installations de l'ONU (par. XI.18). Il demande par ailleurs au Secrétaire général d'étudier la possibilité de recouvrer par prélèvement sur les ressources extra-budgétaires le coût des travaux d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien dans le cas des locaux occupés par des fonctionnaires dont les postes sont financés par des fonds extra-budgétaires (par. XI.20) et juge nécessaire que soient plus clairement définis les rôles respectifs du Siège et des bureaux extérieurs en ce qui concerne les politiques d'entretien des locaux (par. XI.21).

53. Le Comité consultatif n'a pas d'autres observations à formuler concernant les chapitres 32 (Contributions du personnel) et 33 (Autorité internationale des fonds marins), ni en ce qui concerne les chapitres premier (Recettes provenant des contributions du personnel), 2 (Recettes générales) et 3 (Services destinés au public) des recettes.

Chapitre 29. Bureau des services de contrôle interne

54. M. RAMOS (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit que celle-ci s'est toujours préoccupée de la manière dont l'Organisation des Nations Unies gérait ses ressources ainsi que de l'absence de mesures correctives lorsque des exemples de mauvaise gestion ou de négligence étaient signalés par les Etats Membres, par le Comité consultatif ou par le Comité des commissaires aux comptes.

55. Le Bureau des services de contrôle interne est l'instrument qu'il faut pour s'occuper diligemment des avoirs de l'Organisation. C'est pourquoi l'Union européenne appuie énergiquement les propositions faites par le Secrétaire général dans ce domaine, telles qu'elles figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

56. L'Union européenne souscrit à la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les fonctions du Bureau soient réparties entre quatre sous-programmes, chacun étant chargé de responsabilités déterminées en vue de l'exécution des tâches prescrites par l'Assemblée générale, ainsi qu'à la proposition tendant à accroître le tableau d'effectifs du Bureau d'un total net de 11 postes, inscrits au budget ordinaire, pour l'exercice biennal suivant.

57. Les déficiences évoquées dans les récents rapports du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne la gestion administrative ont amené l'Union européenne à demander que le Bureau des services de contrôle interne prenne des mesures dans deux domaines distincts : remédier aux déficiences constatées dans les deux rapports afin d'appliquer les recommandations qui sont faites et mettre au point des pratiques et procédures internes satisfaisantes afin d'empêcher que de tels cas se reproduisent.

58. M. KOUZNETSOV (Fédération de Russie) dit que sa délégation soutient les efforts faits par le Bureau des services de contrôle interne pour éviter le gaspillage des ressources limitées dont dispose l'Organisation et introduire un style de gestion. Des mesures supplémentaires seront toutefois requises pour améliorer encore la situation. La délégation de la Fédération de Russie considère que l'allocation de 14,8 millions de dollars proposée pour le Bureau pour l'exercice biennal 1996-1997 est justifiée car le Bureau a de toute évidence déjà compensé cette dépense : entre le 15 novembre 1994 et le 30 juin 1995, il a permis à l'Organisation d'économiser au total 16,8 millions de dollars.

59. Pour ce qui est du Bureau proprement dit, la Fédération de Russie souhaiterait que le rapport entre le nombre d'administrateurs et le nombre d'agents des services généraux reflète une organisation du travail plus rationnelle. Le rapport actuel est le plus faible de toute l'Organisation. Dans de nombreux cas, le travail des agents des services généraux est à la limite du travail que font les administrateurs et, inversement, les administrateurs doivent souvent se charger de travaux généralement confiés à des agents des services généraux. La délégation de la Fédération de Russie juge donc surprenant que le Comité consultatif refuse d'accepter la demande du Bureau concernant la création de deux postes supplémentaires d'agent des services généraux.

60. M. DECOTIIS (Etats-Unis d'Amérique) dit que le Bureau des services de contrôle interne a été un instrument précieux qui a permis d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Depuis sa création, ses activités se sont traduites par des économies concrètes. La délégation des Etats-Unis approuve l'allocation de ressources supplémentaires au Bureau pour qu'il dispose d'effectifs suffisants et juge raisonnable la demande de création de 11 postes. Le contrôle interne est une fonction que l'Organisation a négligée jusqu'à présent et qui devrait être développée.

61. M. BRISEID (Norvège) dit que pour sa délégation, l'allocation de ressources supplémentaires au Bureau des services de contrôle interne est une question prioritaire. L'accroissement proposé des effectifs est à la fois justifié et nécessaire. M. Briseid rappelle à la Commission que le nombre des activités confiées à l'Organisation des Nations Unies a augmenté ces dernières années et que cette augmentation s'est accompagnée d'un accroissement du volume et de la complexité des opérations financières correspondantes. Assurer un contrôle plus strict est donc une nécessité impérieuse.

62. Les Etats Membres doivent savoir que leurs contributions sont utilisées de façon équitable et que les dépenses sont maîtrisées. Ils ont le droit de savoir que l'Organisation est gérée de façon responsable. L'Organisation des Nations Unies dispose maintenant d'un ensemble d'organes de contrôle qui ont pour fonction d'appeler l'attention sur les insuffisances et il importe que ces organes coopèrent aussi étroitement que possible.

63. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) dit que le Bureau des services de contrôle interne a certes fait un travail important, mais ses fonctions ne peuvent être considérées comme compatibles avec les buts et principes de la Charte ou les résolutions de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale n'a jamais décidé que les activités de contrôle devaient bénéficier d'une attention prioritaire. La délégation cubaine s'étonne par conséquent de l'ampleur de l'accroissement des ressources proposées pour le Bureau.

64. La tendance à transférer au budget ordinaire des postes précédemment financés à l'aide de ressources extra-budgétaires est préoccupante et la représentante de Cuba voudrait savoir sur quelle base ces transferts sont proposés. Elle estime en outre que le texte explicatif du chapitre 29 du projet de budget-programme (A/50/6/Rev.1) devrait refléter de plus près le libellé de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale.

65. La délégation cubaine a constaté avec préoccupation que le développement ne figurait plus sur la liste des activités des Nations Unies au paragraphe 29.3 du projet de budget-programme (A/50/6/Rev.1). Elle a également des doutes concernant le montant proposé au titre des consultants et des experts (par. 29.17) ainsi que sur l'élimination des ressources extra-budgétaires au sous-programme 1, qui a trait à l'évaluation. S'agissant de la formation, le Contrôleur a indiqué antérieurement que celle-ci serait gérée centralement par le Bureau de la gestion des ressources humaines, alors qu'au paragraphe 29.18 il est question de la fourniture de services de formation. La délégation cubaine aimerait aussi que des informations complémentaires lui soient données sur l'état d'avancement du rapport demandé par l'Assemblée générale concernant le contrôle des fonds et programmes opérationnels.

66. M. FATTAH (Egypte) dit que sa délégation appuie la demande tendant à ce que le Bureau des services de contrôle interne soit passé en revue pour s'assurer qu'il s'acquitte bien de ses fonctions. Il fait observer qu'un rapport du Bureau a récemment été communiqué à la presse avant même qu'il soit publié à l'Organisation, situation qui ne doit pas se reproduire. Le contrôle interne, aussi important soit-il, n'est pas une activité prioritaire : c'est simplement un moyen de renforcer l'Organisation. Etant donné les restrictions budgétaires, il importe que les besoins des pays en développement, en particulier pour les programmes concernant l'Afrique, soient pris en considération dans les prévisions de dépenses. La délégation égyptienne aimerait avoir une ventilation par pays des fonctionnaires du Bureau.

67. M. KOSY (Ukraine) dit que, les ressources de l'Organisation étant très modestes, elles doivent être utilisées efficacement. Le Bureau des services de contrôle interne a un rôle important à jouer à cet égard : les audits et les enquêtes peuvent révéler des insuffisances quant à l'utilisation des ressources. La délégation ukrainienne approuve un taux de croissance de 23,5 % pour le Bureau.

68. M. TOYA (Japon) dit que sa délégation est en faveur du renforcement du Bureau et de la création des postes demandés. A propos du refus du Comité consultatif d'approuver les deux postes d'agent des services généraux demandés pour les sous-programmes 2 et 4, il estime que la nécessité de créer des postes supplémentaires devrait être examinée au cas par cas. Il reviendra donc sur la question lors des consultations officieuses. Les activités du Bureau doivent être passées en revue pour s'assurer qu'il s'acquitte de ses fonctions efficacement.

69. M. HANSON (Canada) dit que sa délégation approuve les ressources supplémentaires demandées pour le Bureau des services de contrôle interne. Une fonction de contrôle efficace s'autofinance largement, dans la mesure où elle permet de dégager des moyens d'action et d'améliorer l'exécution des programmes aux fins de la réalisation des objectifs de la Charte. Le Bureau doit bénéficier d'un appui tant financier que politique.

70. M. JU Kuilin (Chine) dit que sa délégation appuie, elle aussi, l'action du Bureau des services de contrôle interne, mais il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'un domaine prioritaire : l'objectif visé est d'améliorer l'exécution des programmes prioritaires et d'atteindre les objectifs de l'Organisation. Il s'ensuit que les activités du Bureau ne peuvent être mises sur le même plan que des activités prioritaires prescrites. L'accroissement sensible des ressources demandées pour le Bureau finira par être une source de préoccupation si cette tendance se maintient. Etant donné la nécessité de faire des économies d'une manière générale, le Bureau devrait donner l'exemple et devrait veiller à ce que ses activités ne fassent pas double emploi avec celles d'autres organes de contrôle au sein du système.

71. M. NTONGA (Cameroun) convient de l'importance de la fonction de contrôle, qui doit être renforcée. Le contrôle interne n'est toutefois pas un domaine prioritaire et ne devrait pas être mis sur le même plan que les programmes destinés à l'Afrique.

72. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) dit que sa délégation est encouragée par les vues positives de certaines délégations concernant le chapitre 29; il espère que ces vues prévaudront lors des délibérations ultérieures de la Commission. Il s'associe aux vues exprimées par les représentants de l'Égypte, de Cuba et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration faite lors de la discussion générale par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le contrôle interne n'est pas une fin en soi mais un moyen d'améliorer l'efficacité et son succès dépendra des travaux accomplis dans d'autres domaines. Le Bureau ne doit pas fonctionner aux dépens des programmes prescrits. Enfin, le chiffre indiqué pour les services de consultants au chapitre 29 semble très élevé.

73. M. TAKASU (Contrôleur) dit que certaines des fonctions du Bureau des services de contrôle interne ont été héritées d'autres organes, et d'autres lui ont été confiées par l'Assemblée générale depuis sa création. Le Secrétaire général, dans le plan général du budget, a fait mention de trois priorités programmatiques et de la fonction supplémentaire qu'est le contrôle. Le Bureau a été établi à partir d'une unité existante et dans le plan général du budget, le Secrétaire général a clairement indiqué qu'il comptait, en partant de cette base, demander une augmentation d'environ 25 % par rapport à une base de ressources qui était modeste. Aucune délégation n'a manifesté son désaccord à ce sujet lorsque l'Assemblée générale a examiné le plan général.

74. Le Bureau dispose à la fois de crédits inscrits au budget ordinaire et de fonds extra-budgétaires puisque ses responsabilités en matière de contrôle couvrent les activités financées par ces deux sources. Une ventilation des postes figure au tableau 29.3 du projet de budget-programme. Les domaines d'activité évoqués au paragraphe 29.3 représentent les travaux menés par le Bureau jusqu'à présent, qui n'ont pas porté sur des activités opérationnelles.

75. La question des effectifs du Bureau des services de contrôle interne pour la catégorie des services généraux doit être étudiée de près : nombre des agents de cette catégorie ne sont pas chargés de travaux de secrétariat, mais de fournir un appui technique dans des domaines tels que la vérification des comptes. Une réduction d'un poste est prévue au sous-programme 1 en raison d'une réduction des recettes au titre des frais généraux de fonctionnement (Ressources extra-budgétaires), ce qui signifie que le poste ne pourrait plus être financé.

76. S'il est exact que la formation est une fonction administrée centralement, il y a des exceptions dans certains domaines exigeant une formation spécialisée. Au chapitre 29 en particulier, il faut assurer des services de formation aux vérifications concernant le traitement électronique de l'information. Les ressources demandées au titre des services de consultants concernent également des domaines spécialisés, par exemple des analyses médico-légales, pour lesquels il faut faire appel à des experts de l'extérieur. Enfin, le rapport sur le contrôle interne des fonds et programmes opérationnels demandé par l'Assemblée générale est en cours d'établissement.

77. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba), se référant aux activités évoquées au paragraphe 29.3 du projet de budget-programme, fait observer que des décisions ont aussi été prises concernant les activités de développement. S'agissant de la formation, il existe d'autres domaines dans lesquels il faut faire face à des besoins spécialisés et pour lesquels il n'a pas été prévu de ressources

particulières au titre de la formation; les ressources proposées devraient être réaffectées au Bureau de la gestion des ressources humaines. Enfin, la représentante de Cuba demande s'il y a, au Bureau des services de contrôle interne, des fonctionnaires détachés par leurs gouvernements et, dans l'affirmative, quel est leur nombre et quels sont les coûts correspondants.

78. M. TAKASU (Contrôleur) dit que cinq fonctionnaires ont été mis à la disposition du Bureau, à titre gracieux, par l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas et la République de Corée.

La séance est levée à 13 heures.

